



Le 29 avril 2020

Madame la Députée / Monsieur le Député,

Depuis huit semaines, l'exercice de la pharmacie change pour s'adapter à l'évolution constante de la pandémie de COVID-19. Les pharmacies, désignées comme faisant partie des services essentiels, restent ouvertes aux patients et assument des responsabilités supplémentaires afin de fournir aux Canadiens des services qu'ils ne trouvent pas ailleurs.

La gestion difficile et imprévisible des stocks de médicaments compte parmi les plus grands défis que doivent relever les pharmaciens. Plus précisément, de début à mi-mars, les pharmacies ont vu augmenter de 200 % la demande des patients souhaitant renouveler leurs médicaments à l'avance ou obtenir de plus grandes quantités. De plus, plusieurs problèmes dans la chaîne d'approvisionnement nous ont été signalés, notamment dans la fabrication dans des pays tels que la Chine et l'Inde qui ont limité les exportations de certains ingrédients, ainsi que des problèmes de transport de produits de manière générale. En fait, l'immense majorité des médicaments font actuellement l'objet d'une stricte répartition, ce qui signifie que les pharmacies ont beaucoup de mal à recevoir la totalité de leurs commandes hebdomadaires.

Consciente de cette nouvelle menace, l'Association des pharmaciens du Canada (APhC) a recommandé que les gouvernements et les payeurs soutiennent, à titre temporaire, une délivrance de médicaments limitée à 30 jours de traitement, le temps que la demande se stabilise et que nous ayons une meilleure idée de la stabilité à long terme des chaînes d'approvisionnement. La plupart des provinces et des territoires, qui partagent nos préoccupations, ont mis en œuvre la nouvelle politique. Notre seul objectif était de faire en sorte qu'aucun Canadien ne se voie refuser des médicaments parce que la pharmacie n'en aurait pas.

Bien que préoccupés au sujet de l'approvisionnement en médicaments pendant la pandémie, nous savons que la mesure prise représente un fardeau pour les nombreux Canadiens qui doivent régler des frais supplémentaires. Nous ne croyons pas que les patients devraient supporter ces coûts et nous avons demandé aux gouvernements provinciaux et aux assureurs privés de chercher avec nous une solution à ce problème.

Malheureusement, cette politique ajoute aussi à la charge des pharmaciens qui doivent protéger l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement en médicaments, mais essuient de vives critiques de la part des patients et clients au sujet des frais additionnels liés à la délivrance plus fréquente des médicaments. Nous voudrions profiter de cette occasion pour rappeler que les pharmaciens ne souhaitaient pas en venir à cette mesure, mais qu'ils l'ont estimée nécessaire pour que tous les patients continuent de recevoir leurs médicaments dans les semaines à venir. Elle représente, qui plus est, un travail supplémentaire pour les équipes de pharmacie. L'exécution et le renouvellement de toute ordonnance, indépendamment de la quantité, nécessitent le même soin et obligent à suivre les mêmes



procédures pour garantir la sécurité de chaque patient. Il faut ainsi vérifier que le médicament est toujours nécessaire, vérifier que le patient observe son régime thérapeutique en calculant le temps écoulé depuis le dernier renouvellement, et vérifier qu'il n'y a pas de nouvelles interactions médicamenteuses. Il faut aussi parfois communiquer avec le prescripteur afin d'obtenir des réponses à des questions.

Les pénuries de médicaments ne sont pas nouvelles au Canada, mais l'incertitude dans laquelle cette pandémie plonge l'économie mondiale, ajoutée à l'augmentation de la demande de produits essentiels, accroît considérablement le risque de pénuries. Sans le soutien des gouvernements et des payeurs, les pharmacies ne pourront pas continuer de gérer l'équilibre précaire entre l'offre et la demande de médicaments afin de protéger les Canadiens contre des ruptures dans la chaîne d'approvisionnement du Canada.

Pour terminer, nous tenons à vous assurer que l'APhC entend éliminer cette politique dès qu'il sera possible de le faire sans risque. L'APhC a pris un certain nombre de mesures pour mettre en œuvre un processus qui lui permet d'examiner régulièrement les recommandations relatives à la délivrance limitée à 30 jours de traitement. Elle collabore notamment avec tous les intervenants de la chaîne d'approvisionnement et les parties intéressées afin d'évaluer les vulnérabilités actuelles dans la chaîne d'approvisionnement en médicaments afin de déterminer quand et comment cette politique pourra être assouplie.

Dans les prochaines semaines, nous continuerons de collaborer avec les représentants de Santé Canada afin de leur faire part de renseignements sur ce que les pharmacies voient en première ligne, ainsi que de toute autre mise à jour relative à la fourniture de médicaments pour 30 jours de traitement seulement.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Glen Doucet
Président-directeur général